

Direction de l'éducation et de la jeunesse

Service des affaires générales

5e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 12 novembre 2020

OBJET : ECO-COLLÈGE : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE DES COLLÈGES 2021-2030.

Mesdames, messieurs,

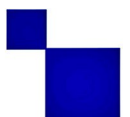
Il appartient à l'Assemblée départementale, aux termes de l'article L. 213-1 du code de l'éducation, d'élaborer et d'approuver un Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) pour les collèges.

Pour le département de la Seine-Saint-Denis, ce PPI a pris la forme du Plan Exceptionnel d'Investissement 2010-2015, puis du Plan Ambition Collège 2015-2020. Il convient désormais de dresser le bilan des investissements réalisés dans les collèges séquanodionysiens, et d'adopter un nouveau plan qui réponde à la fois aux enjeux actuels et aux transformations et besoins du territoire à venir. Aucun autre département n'aura construit autant de collèges en une décennie.

Ce nouveau plan d'investissement permettra non seulement de continuer à faire face à l'augmentation du nombre de collégien.ne.s mais visera également à adapter les collèges aux enjeux environnementaux.

1. Bilan des plans d'investissement réalisés entre 2010 et 2020 en faveur des collèges de la Seine-Saint-Denis : 10 nouveaux collèges, 23 reconstruits ou rénovés, 82 collèges modernisés

Le Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) voté en 2010 portait notamment sur la réalisation de vingt et une opérations de construction ou de reconstruction de collèges, et prévoyait un montant total de 703 millions d'euros. Il s'agissait alors de répondre à la fois



aux nouveaux besoins liés à la croissance démographique, ainsi qu'à la nécessité de reconstruire les collèges les plus vétustes. Dans la continuité du PEI, le Plan Ambition Collèges (PAC) a été approuvé fin 2014, pour un montant de 640 millions d'euros déclinés en cinq axes principaux :

- rénover et moderniser une majorité de collèges ;
- construire ou reconstruire 11 collèges et 2 internats ;
- poursuivre le déploiement du plan numérique ;
- créer ou aménager des équipements sportifs à l'usage des scolaires ;
- maintenir une enveloppe pour les interventions d'urgence et les travaux de maintenance.

1.1 Fin 2020, ce seront 1,074 milliards d'euros qui auront été investis pour les collèges en dix ans et qui ont permis de réaliser les principales opérations suivantes :

- Rénovation avec extension du collège Jacques Prévert à Noisy-le-Sec (livraison en 2012) ;
- Reconstruction sur site du collège Jean Lurçat et de son internat (40 places) à Saint-Denis (livraison en 2013) ;
- Rénovation du collège Pierre Ronsard à Tremblay-en-France (livraison en 2013) ;
- Reconstruction sur site du collège Jean Moulin à Aubervilliers (livraison en 2014) ;
- Construction du collège Simone Veil et du gymnase Omar Cherif à Aulnay-sous-Bois (livraison en 2014) ;
- Reconstruction sur site du collège Louise Michel et de sa cuisine centrale à Clichy-sous-Bois (livraison en 2014) ;
- Reconstruction hors site du collège Jean-Baptiste Corot au Raincy (livraison en 2014) ;
- Reconstruction hors site du collège Anatole France, de sa cuisine centrale et de son gymnase à Pavillons-sous-Bois (livraison en 2014) ;
- Reconstruction sur site du collège Jean-Jaurès et de son gymnase à Villepinte (livraison en 2014) ;
- Reconstruction hors site du collège Barbara (ex Maurice Thorez) à Stains (livraison en 2014) ;
- Construction du collège Jacqueline de Romilly et de sa cuisine centrale au Blanc-Mesnil (livraison en 2014) ;
- Construction du collège Cesaria Evora, de son gymnase et de sa cuisine centrale à Montreuil-sous-Bois ;
- Reconstruction sur site du collège Pierre et Marie Curie et de sa cuisine centrale à Bondy (livraison en 2014) ;
- Construction du collège international avec internat à Noisy-le-Grand (livraison en 2014) ;
- Construction du collège Dora Maar à Saint-Denis / Saint-Ouen (livraison en 2014) ;
- Construction de la piscine Rosa Parks à Clichy-sous-Bois (livraison en 2015) ;
- Reconstruction hors site du collège Didier Daurat au Bourget (livraison en 2015) ;
- Reconstruction sur site du collège Jean Jaurès à Saint-Ouen (livraison en 2016) ;

- Réalisation du nouveau pôle sportif Aimé Lallement à Saint-Denis (livraison en 2016) ;
- Construction du nouveau collège Germaine Tillion à Livry-Gargan (livraison en 2018) ;
- Construction du nouveau collège (y compris internat de 73 lits) Solveig Anspach de Montreuil / Bagnolet (livraison en 2018) ;
- Reconstruction sur site du collège Christine de Pisan à Aulnay-sous-Bois (livraison en 2019) ;
- Construction du nouveau collège Miriam Makeba à Aubervilliers (livraison en 2019) ;
- Construction du nouveau collège Françoise Héritier à Noisy-le-Sec (livraison en 2019) ;
- Reconstruction hors site du collège Paul Langevin à Drancy (livraison en 2019) ;
- Rénovation fonctionnelle et énergétique du collège Marcel Cachin au Blanc-Mesnil (livraison en 2019) ;
- Rénovation fonctionnelle et énergétique du collège Robespierre à Épinay-sur-Seine (livraison en 2019) ;
- Rénovation fonctionnelle et énergétique du collège Jean Vilar à Villetaneuse (livraison en 2019) ;
- Rénovation fonctionnelle et énergétique du collège Pablo Neruda à Aulnay-sous-Bois (livraison en 2019) ;
- Rénovation fonctionnelle et énergétique du collège Nelson Mandela au Blanc-Mesnil (livraison en 2019) ;
- Reconstruction sur site du collège Gustave Courbet à Pierrefitte-sur-Seine, y compris internat de 38 lits, cuisine centrale et gymnase (livraison en 2019) ;
- Construction du collège Gisèle Halimi à Aubervilliers (livraison en 2019) ;
- Rénovation du collège Romain Rolland à Tremblay-en-France, scindé sur deux sites, qui a été regroupé sur le site principal après l'extension du bâtiment existant (livraison en 2019/2020).

Des chantiers importants sont en cours, notamment la reconstruction hors site du collège Jean Lolive à Pantin et la reconstruction sur site du collège Jean Vilar à La Courneuve, avec des livraisons prévues en 2021.

Par ailleurs, le volet rénovation et modernisation du PAC a bénéficié à 82 collèges, pour lesquels des travaux ont été réalisés pour un budget moyen d'un million d'euros environ par établissement.

1.2 82 % des investissements prévus par les précédents programmes réalisés, un niveau exceptionnel comparativement aux autres départements de France.

Une très grande majorité des opérations prévues ont été réalisées et livrées. Si certaines opérations sont encore en phase d'étude, d'autres ont été décalées. Plusieurs raisons expliquent les décalages de calendrier constatés.

Dans le cas des opérations de construction ou de reconstruction de collège, les difficultés liées aux recherches et aux procédures de maîtrise foncière ont quelquefois engendré des retards conséquents (par exemple, aucun foncier n'a pu être identifié pour réaliser le collège intercommunal Gagny/Villemomble/Le Raincy). Dans le cas du nouveau collège de la ZAC Confluence à Saint-Denis, les poussées démographiques ont été moins rapides que prévu, et l'objectif de livraison de l'ouvrage a pu être reporté. Enfin, des problématiques

opérationnelles diverses expliquent également certains retards telles que la réalisation d'études de faisabilité plus complexes ou plus longues qu'initialement envisagé, un état des sous-sols plus dégradé que prévu (pollutions ou difficultés géotechniques), des difficultés de maîtrise financière des opérations par les maîtrises d'œuvre en cours d'étude de conception, des appels d'offres infructueux ou encore des spécificités techniques nécessitant la requalification d'opérations après la réalisation de diagnostics détaillés (structure et amiante notamment). Enfin, la prise en compte des priorités et de certaines demandes des usagers a, dans certains cas, impacté le calendrier du programme d'investissement.

Si beaucoup de collèges ont bénéficié d'investissements importants permettant leur rénovation ou reconstruction, et bien que dix établissements aient été créés portant le nombre de collèges de 120 à 130 sur l'ensemble du territoire, les besoins d'investissement pour les prochaines années restent importants. Le patrimoine existant doit encore être entretenu et modernisé, les établissements ayant un âge moyen de 30 ans environ, et les besoins de création de places nouvelles restent élevés avec un territoire qui continue de se transformer avec l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques, le développement des transports du Grand Paris, les nombreuses ZAC et autres programmes de logements.

2. Les priorités du nouveau plan d'investissement 2021 à 2030 : des collèges + économes et + résilients.

Le prochain plan pluriannuel d'investissement des collèges s'élève à un milliard d'euros et court jusqu'en 2030. Il concernera l'ensemble des 130 collèges dont environ cinquante opérations de grande envergure. Il doit avant tout répondre aux enjeux de durabilité et de transition écologique du territoire, tout en accompagnant sa vitalité démographique, toujours importante.

2.1 La responsabilité écologique et l'adaptation au changement climatique, au cœur du nouveau plan en faveur des collèges

Le précédent Plan Ambition Collèges prévoyait déjà de consacrer aux opérations de rénovation des collèges un niveau d'investissement proche de celui alloué aux constructions neuves et reconstructions ; le prochain programme donnera la priorité à la sobriété écologique et à la valorisation patrimoniale en favorisant les opérations de rénovation et d'optimisation des capacités d'accueil des collèges.

Par ailleurs, le Département doit être garant de l'égalité des conditions d'enseignement sur le territoire tout en répondant à la montée démographique. Les politiques publiques décidées en faveur des collégiens visent ainsi à rendre toujours plus attractifs les collèges publics du Département. Le plan d'investissement des collèges s'articule en cohérence avec les autres projets portés par la collectivité, et notamment le projet éducatif départemental (PED) et la mise en place d'une politique de restauration durable, désormais résolument portée sur les produits frais, les circuits courts et le bio. La proportion de produits bio représente à ce jour 35,3 % (en augmentation de plus de 30% sur un an) et, plus globalement, les produits bio, issus de circuits courts, labellisés ou frais représentaient en février 2020 55 % de l'ensemble des denrées alimentaires. Les 7 cuisines centrales et les 73 offices de réchauffage viennent d'ailleurs d'être labellisés, en octobre 2020, par l'organisme de certification ECOCERT.

Depuis plus de dix ans, le Département œuvre pour une construction durable qui limite l'empreinte écologique de ses équipements et de ses activités par une démarche d'éco-construction et d'éco-gestion, et qui donne la priorité à la santé et au confort des usagers. Concrètement, un référentiel pour une construction et une rénovation durable des collèges

a été adopté dès 2009, il a été régulièrement mis à jour depuis et s'applique à toutes les opérations de travaux conduites dans les collèges. Les adaptations programmatiques des dernières années visent à réduire fortement les consommations énergétiques, le bilan carbone et l'émission de gaz à effet serre du patrimoine bâti éducatif départemental. Les produits de construction sont ainsi choisis avec un objectif de limiter les impacts environnementaux des ouvrages construits ou rénovés. Les niveaux de performance à atteindre au regard des émissions de CO2 équivalent doivent être inférieurs à 400 kg CO2/m² et la consommation d'énergie grise de l'ouvrage est quant à elle limitée à 2000 kWep/m². Un marché global de performance énergétique a ainsi permis d'améliorer la performance énergétique de cinq collèges, avec une baisse de la consommation annuelle atteignant 60 %. Par ailleurs les derniers collèges livrés atteignent un niveau de performance énergétique équivalent au label Eiffnergie+ (20% plus performant que ne l'exige la réglementation RT2012), et les opérations de rénovation lourdes doivent respecter le niveau du label BBC Rénovation.

Le plan pour la résilience écologique des collèges vise un niveau de performance encore plus important et place les enjeux de transition écologique au cœur de l'ensemble de nos opérations d'investissement ; il prévoit de réduire de 50 % les émissions de CO2 liées aux consommations énergétiques de tous les collèges.

De manière générale, l'activité de construction porte en elle-même des impacts écologiques importants ; il convient donc de définir, pour chaque besoin, des modalités de réponse les plus économes possibles quant à leur impact sur l'environnement. C'est la raison pour laquelle, pour répondre aux besoins démographiques, le Département recherchera toutes les solutions alternatives à la construction de nouveaux bâtiments : nouvelle sectorisation, optimisation de l'occupation des bâtiments, travaux d'extension. Le plan prévoit néanmoins, lorsque cela sera nécessaire, la construction de nouveaux collèges.

S'agissant de la maîtrise des impacts des bâtiments, neufs ou anciens, sur l'environnement, les objectifs du Département dépasseront ainsi les niveaux réglementaires dans plusieurs domaines.

Dans le domaine de **l'économie d'énergie**, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Des bâtiments très performants allant au-delà de la réglementation thermique en vigueur. Les nouveaux collèges viseront un niveau passif et s'appuieront sur une performance thermique du bâti très élevée et sur des systèmes de production de chaleur respectueux de l'environnement (géothermie, biomasse, réseaux de chaleur, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques et solaire thermique, réutilisation de la chaleur des eaux usées...);
- Pour le patrimoine existant, un développement massif de l'instrumentation visant une maîtrise aiguë des consommations d'énergie et d'eau, permettant d'atteindre l'objectif de réduction de 50% de nos émissions de CO2.

Dans le domaine de la **sobriété carbone** :

- La valorisation des matériaux de construction biosourcés (bois, pisé, paille, terre crue...), non toxiques, bas carbone et locaux pour limiter l'énergie grise dans les techniques de construction ;
- Dans le champ de la gestion des déchets, il s'agira de réutiliser les matériaux dans les chantiers, et de valoriser les déchets produits par la filière restauration pour une transformation en compost et une production d'énergie.

Dans le domaine de la **résilience urbaine** et de **l'adaptation aux changements climatiques**, notamment aux épisodes de forte chaleur :

- une gestion des eaux pluviales à la parcelle et intégrée à l'aménagement (espaces temporairement inondables, bassins d'infiltration, toitures végétalisées et toitures stockantes) ;
- Une politique volontariste et massive de désimperméabilisation des espaces extérieurs avec l'aménagement dans les 130 cours des collèges d'espaces extérieurs plantés et ombragés sur le modèle des cours oasis ;
- 4000 arbres seront plantés ou replantés dans les collèges dans le cadre du Plan Canopée adopté par le Département le 11 juin 2020.

Dans le domaine de la **préservation de la biodiversité**, des actions viseront à promouvoir le développement de la biodiversité et l'accueil de la faune et de la flore, par la diversité de la palette végétale, l'installation systématique d'hôtels à insectes et l'aménagement de vergers, carrés potagers, bacs de compost et mares pédagogiques.

Le développement **des mobilités douces** sera également poursuivi, avec l'aménagement de stationnements vélos sécurisés dans tous les collèges, pour les collégiens, personnels et visiteurs, et l'amélioration de la desserte des collèges par les pistes cyclables dans le cadre du Plan Vélo adopté par le Département.

Enfin, le département développera un partenariat avec différents organismes de **recherche** dans le domaine de la construction durable, dont le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. Ainsi, tout au long de ce plan, des actions innovantes visant la réduction de l'empreinte environnementale du patrimoine scolaire (nouveaux matériaux biosourcés, sobriété technologique...) seront mises en œuvre.

Le référentiel environnemental pour la construction et la rénovation des établissements scolaires sera mis à jour et complété pour intégrer les nouvelles ambitions et niveaux de performance du plan pour la résilience écologique des collèges. Il sera soumis pour approbation à la commission permanente.

2.2 Des bâtiments conçus pour œuvrer à l'égalité filles-garçons

Le Département attache une grande importance à l'égalité filles/garçons, qu'il s'agisse de la conception des espaces (cours de récréations en particulier) et de leur appropriation. Un travail partenarial avec le CAUE est en cours pour mieux définir les réponses et faire évoluer le référentiel de construction ou de rénovation des collèges.

Le sujet des sanitaires est également central dans la lutte contre les violences sexistes mais aussi contre la précarité menstruelle. Les sanitaires doivent être pensés différemment pour permettre aux jeunes filles de s'y sentir plus à l'aise. Cette réflexion avait déjà eu lieu pour les garçons avec la suppression des urinoirs qui pouvaient, selon certaines études, impacter négativement le climat scolaire avec des enjeux de harcèlement et d'humiliations.

D'autres espaces sont également à l'étude comme les couloirs, souvent lieux de friction, qu'il est possible d'aménager autrement en s'appuyant notamment sur les usagers via du design de service.

2.3 100 % des collèges accessibles aux élèves en situation de handicap

Le PPI collège et son volet maintenance mettent l'accent sur l'inclusion et l'accessibilité des collèges. Une conception inclusive qui réponde à tout type de handicap sera systématiquement recherchée, quel que soit le niveau d'intervention dans les établissements.

Le plan de maintenance intègre la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité partagé (ADAP) approuvé le 29 novembre 2018 avec un budget de 23 millions d'euros permettant la mise en accessibilité de tous les collèges, en levant les 4509 obstacles recensés. Les travaux prévus permettront en priorité la mise en accessibilité des cheminements extérieurs, des accès et de l'accueil, des circulations intérieures horizontales et verticales, et enfin des sanitaires élèves.

Parmi les 130 collèges départementaux, 80 disposent d'une classe Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) dont 73 pour troubles des fonctions cognitives (dont 1 Unité Externalisée pour Élève Autiste et 1 Trouble Spécifique du Langage), 3 pour handicap moteur (collège Curie de Bondy, collèges Veil et De Pisan Aulnay), 2 pour déficients visuels (collèges Tabarly aux Pavillons-sous-Bois, Daurat au Bourget), 2 pour déficients auditifs (collèges Le Clos Noisy le Grand, Sévigné Gagny) et une nouvelle ULIS pour les troubles du langage (collège Pierre Sémard, Drancy). Chaque classe accueille 14 élèves de la sixième à la troisième dont l'emploi du temps est personnalisé en fonction du handicap et des besoins pédagogiques inhérents. Les élèves Ulis sont donc des élèves rattachés à une classe de leur niveau et en fonction des besoins pédagogiques ont des séances avec un enseignant spécialisé dans la classe Ulis. Le plan d'investissement permettra à tous les élèves en situation de handicap de fréquenter son collège de secteur, et c'est ainsi que tout projet de rénovation ou de construction d'établissement posera la création d'une classe ULIS comme un invariant du programme.

3. Plus d'un milliard d'euros sur 10 ans pour mieux accueillir les collégien.ne.s de Seine Saint-Denis

3.1 Pour accueillir plus de 7000 collégien.ne.s supplémentaires d'ici 2030, un plan d'investissement pour un montant de 608 millions d'euros

Démographiquement, l'INSEE prévoyait en 2017 que la population de la Seine-Saint-Denis serait comprise entre 1 809 000 et 1 910 000 habitants en 2050, soit une hausse de près de 19 % par rapport à 2013. À la rentrée scolaire de septembre 2019, les collèges publics du département ont accueilli près de 79 000 collégien.ne.s (environ 600 par collège) soit une progression de + 8% en 5 ans.

Enfin, avec 1 623 000 habitants au 1er janvier 2020, la Seine-Saint-Denis est devenue le département francilien le plus peuplé après Paris. La croissance de la population sequanodionisienne se poursuivra dans les prochaines années, soutenue par la programmation importante de logements à l'horizon 2030.

Les besoins en capacités supplémentaires ont été déterminés en confrontant les projections d'effectifs collégien.ne.s à la capacité d'accueil de chaque établissement, de chaque ville et de chaque bassin de vie. Pour établir ces prévisions, les études s'appuient sur le recensement des élèves présents dans le premier degré (élèves scolarisés en écoles maternelles et élémentaires). En fonction de leur adresse, ils sont comptabilisés comme futur.e.s collégien.ne.s dans le secteur d'un collège ou d'un autre. La modélisation projette ensuite le vieillissement des élèves pour disposer de la prospective scolaire la plus précise possible.

Lorsque les effectifs prévisionnels sont supérieurs à la capacité d'accueil actuelle des établissements, il a été envisagé la possibilité d'un rééquilibrage de l'occupation des collèges par une révision de la sectorisation. Le Département étudiera également la possibilité de sectorisations interdépartementales.

Néanmoins, lorsqu'il apparaît que la croissance démographique sur une zone est telle que les opérations de sectorisation ne sauraient à elles seules permettre l'accueil dans de

bonnes conditions des collégien.ne.s, les possibilités de rénovation/extension sont étudiées. En outre, au regard de leur vétusté, certains collèges doivent être reconstruits et il est envisagé la possibilité d'en augmenter la capacité. Ces possibles extensions seront systématiquement retravaillées avec les données démographiques les plus récentes et pourront être revues à la baisse au moment de la détermination du programme de l'opération. Une grande attention sera portée aux éventuels impacts sur le climat scolaire et à l'adhésion de la communauté éducative à ce projet. Il est important de souligner qu'une augmentation de capacité ne se traduit jamais par une atteinte de la capacité maximale sur une courte durée. L'augmentation des effectifs d'un collège est toujours progressive et fortement accompagnée par le Département.

Pour certains territoires, ces solutions ne suffisent pas à répondre à l'augmentation prévisionnelle du nombre d'élèves et il doit être envisagé la création de nouveaux collèges. Les lieux d'implantation dépendront des propositions foncières qui seront faites au Département par les territoires. Chacun des nouveaux collèges créés aura vocation à accueillir des élèves de plusieurs communes, et des sectorisations intercommunales seront ainsi systématiquement étudiées.

Ces principes aboutissent, en matière de création de places nouvelles, au programme suivant :

- 13 collèges feront l'objet d'une rénovation avec extension de capacité ;
- 9 collèges seront reconstruits avec, lorsque c'est possible une extension ;
- 8 établissements seront créés.

Ce plan prévoit donc la rénovation lourde et la reconstruction de 22 collèges avec si possible extension des capacités et la construction de 8 collèges supplémentaires. Le détail figure en annexe.

Dans le cadre de la territorialisation de ses politiques sociales, le Département porte le projet de création de « maisons départementales des solidarités » ou MDS, regroupant les services sociaux accueillant du public sur des périmètres harmonisés. Les sites actuels seront largement maintenus, et quelquefois réorganisés ou réaménagés. Néanmoins, certains territoires nécessiteraient la création d'une nouvelle circonscription ou MDS. Aussi, l'opportunité d'adosser le programme des nouvelles MDS aux projets de nouveaux collèges sera étudiée au cas par cas. Cette démarche permettra de mieux maîtriser les difficultés de recherches foncières, de rationaliser et d'optimiser les coûts des opérations et enfin d'offrir un lien privilégié entre les établissements tout en maintenant leur autonomie et des fonctionnements indépendants.

En ce qui concerne les équipements sportifs, une réflexion doit s'engager avec les villes pour déterminer les modalités de soutien en investissement du département à la réalisation d'équipements sportifs à condition que les collégien.ne.s en bénéficient, en sus du présent plan, en élaborant une délibération spécifique dans le cadre des politiques sportives départementales.

3.2 Pour accompagner la résilience écologique du patrimoine éducatif, un plan de rénovation de 16 collèges et de 5 cités mixtes pour un montant total de 146 millions d'euros

Le parc des collèges poursuivra également sa transition écologique avec des bâtiments plus compacts, plus fonctionnels et plus sobres en besoins énergétiques. Les ouvrages seront conçus et rénovés pour être davantage résilients et mieux répondre aux conséquences des changements climatiques.

Un état des lieux a été réalisé pour l'ensemble du parc des collèges afin d'identifier par établissement les niveaux de vétusté, les problématiques techniques, énergétiques et les autres difficultés fonctionnelles. Une liste réduite de collèges a ainsi été définie, nécessitant des travaux importants, c'est ainsi que :

- 6 collèges feront l'objet d'une rénovation lourde ;
- 10 collèges et 5 cités mixtes feront l'objet d'une rénovation partielle.

Le détail figure en annexe.

3.3 Pour entretenir et moderniser les 102 collèges non concernés par une rénovation lourde ou une reconstruction, un plan de maintenance pour un montant de 210 millions d'euros

Le plan pluriannuel de maintenance traduit la volonté de mettre en place une véritable stratégie autour de la maintenance des collèges, cohérente avec le plan d'investissement proposé et son ambition écologique. Il s'appuie sur une meilleure connaissance du patrimoine et des objectifs par priorité claires et mieux programmés, orientés vers une amélioration de la performance énergétique des bâtiments et un meilleur confort pour les usagers.

L'objectif du plan de maintenance est de garantir pour tous les collèges de Seine-Saint-Denis une base commune en termes de sécurité, de fonctionnalité et de condition d'accueil.

Le Plan Pluriannuel de Maintenance se déclinera autour des priorités suivantes :

- Renforcer les capacités d'accueil des collèges et **répondre aux besoins fonctionnels des usagers du service public de l'éducation** :
 - Répondre aux enjeux des campagnes de sectorisation
 - Accompagner la mise en œuvre d'une politique de restauration durable en rénovant les espaces dédiés au moment des passages en office
 - Améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels
- Réaliser les travaux de maintenance nécessaires pour **assurer la durabilité et contribuer à la transition écologique du patrimoine des collèges** :
 - Rénover énergétiquement les établissements pour maîtriser la consommation, améliorer le confort des usagers et construire des espaces durables ;
 - Création systématique de cours oasis par la végétalisation des espaces extérieurs ;
 - Aménager les espaces pour accueillir les mobilités douces ;
 - Garantir des conditions sanitaires propices à l'épanouissement des élèves ;
 - Doter les cuisines des équipements nécessaires à une restauration durable ;
 - Prévenir le risque amiante pour la santé de tous ;
 - Garantir des espaces sécurisés et propice à un climat scolaire de qualité ;
 - Mettre en œuvre l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

3.4 Pour poursuivre le déploiement du numérique éducatif dans les collèges, un investissement de 65 millions d'euros

Le plan pluriannuel d'investissement doit permettre la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie numérique 2020-2023 pour les collèges publics, présentée en commission permanente le 18 juin dernier et précisée dans une convention-cadre signée avec le rectorat de Créteil. Le budget consacré s'élève à 6,5 M€ par an et prévoit :

- la finalisation du raccordement de l'ensemble des collèges publics au THD-SSD (11 collèges au THD grâce à des abonnements auprès d'un opérateur) dans les premières années ;
- la finalisation de l'installation du Wifi dans l'ensemble des collèges (55 collèges seront concernés à un rythme d'une quinzaine de collèges par an) ;
- la modernisation du parc d'équipements numériques et son renouvellement régulier (tous les 6 ans) ;
- la migration de l'ensemble des établissements vers la nouvelle infrastructure du système d'informations des collèges et au-delà sa modernisation jusqu'en 2025 au plus tard ;
- l'accès à l'Espace numérique de travail et aux logiciels de vie scolaire pour tous les établissements.

Le PPI soutiendra des projets pédagogiques numériques innovants dans le cadre d'un appel à projets dédié (financement de fablabs et d'équipements numériques en lien avec une appropriation innovante de différents espaces au sein des collèges...).

Enfin, dans le cadre de la politique d'entretien et de renouvellement des matériels informatiques dans les collèges, la priorité sera donnée au redéploiement des équipements entre collèges, au reconditionnement des matériels, aux dons aux associations et en dernier recours au tri et recyclage des pièces.

4. Une démarche de concertation auprès des usager.e.s

Compte tenu de l'ampleur du plan, du tournant à opérer pour permettre la transition écologique, le Département souhaite engager des consultations et travailler en concertation pour élaborer le nouveau programme type des collèges. Il s'agit d'associer les communautés éducatives et les collégien.ne.s, les représentants des parents, des enseignant.e.s. Un travail étroit devra aussi avoir lieu avec les chef.fe.s d'établissement.

5. Financements et montages opérationnels prévus

Le coût du plan d'investissement s'élève à plus d'un milliard d'euros sur 10 ans. Il répond à des enjeux majeurs de politique publique et bénéficiera par conséquent d'importants financements publics.

5.1 Le plan d'investissement saisira les opportunités de financement proposées par les différentes institutions publiques ou parapubliques

Dans le cadre de son plan de relance, l'État s'est engagé à investir massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments. Une partie des quatre milliards d'euros prévus sera consacrée aux collectivités locales, avec une attention particulière accordée aux bâtiments situés dans les quartiers prioritaires politiques de la ville. Nous exigerons que le PPI collèges 2030 puisse largement bénéficier de ce plan.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) a été créée par la loi de finances en 2019. Le Département en a bénéficié pour plus de 3 millions d'euros en 2020, pour des projets visant l'amélioration de la qualité et de l'accès aux services publics et

particulièrement en matière scolaire. Les opérations du PPI collèges 2030 seront présentées pour pouvoir bénéficier d'un financement DSID.

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (BDCE) finance des projets à forte dimension sociale et soutient le Département depuis 2014. Une enveloppe de 400 millions d'euros de prêts a ainsi été accordée depuis 2014 pour financer certains projets, en particulier dans le champ de l'éducation. Une étude a également été réalisée en 2019 sur la *Conception d'établissements scolaires et d'espaces d'apprentissage en Seine-Saint-Denis* par les équipes de la banque associées à des experts internationaux en architecture scolaire et recherche en éducation. Elle a permis de mettre en perspective les atouts et les pistes d'améliorations des pratiques du Département comparativement à ce qui est fait à l'étranger, en Finlande et en Italie notamment. L'enjeu de l'appropriation des espaces par les usagers a notamment été relevé et sera mieux pris en compte. Le partenariat avec la BDCE devrait se poursuivre, avec un nouveau contrat de prêt prévu en 2020 pour un montant de 200 millions d'euros et des missions de conseil pour le Département.

La Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts et des Consignations apporteront l'essentiel des financements complémentaires, notamment par des prêts bonifiés pour les investissements pour l'amélioration de la performance énergétique.

Enfin, d'autres sources de financement propres aux projets à forte valeur environnementale seront recherchées, notamment auprès de l'ADEME, l'Agence de l'Eau et la Région.

5.2 Différents montages opérationnels sont envisagés

Les procédures juridiques et les montages contractuels seront variés. Ils dépendront des périmètres et types d'opérations et auront pour objet le meilleur équilibre entre efficacité économique, sociale et environnementale.

Le recours à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) classique directe sera privilégié pour les opérations de travaux, avec la possibilité de mettre en place des mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée ou de recourir aux marchés globaux, notamment pour mieux répondre aux enjeux de performance environnementale. A ce stade, il est envisagé de lancer à court terme deux nouvelles opérations de construction ou reconstruction de collège en MOP, deux constructions de nouveau collège en marché global de performance et deux marchés globaux de performance énergétique (MGPE) pour 6 à 10 collèges.

Compte tenu de la performance des dispositifs de financement dont dispose aujourd'hui le Département, et dès lors que ceux-ci se maintiennent, il n'est pas envisagé de recourir à des stratégies opérationnelles complexes (marchés de partenariat, ...).

La maintenance du parc des collèges et des équipements numériques scolaires sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage publique.

Le volet social se traduira par la mise en œuvre de clauses d'insertion sociale et d'une part minimum de recours aux petites et moyennes entreprises.

Le PPI collège est conçu sur une base décennale 2021-2030. Une clause de ré examen est prévue en 2025 et permettra d'ajuster ou requalifier certaines opérations selon les diagnostics réalisés et l'évolution des besoins techniques et démographiques.

Le Département, vu l'ambition écologique de ce PPI, sera très attentif aux financements que l'État allouera dans le cadre de son plan de relance et escompte pouvoir en bénéficier largement au regard des enjeux de réussite scolaire sur notre territoire, à laquelle notre collectivité participe pleinement depuis de nombreuses années.

Au regard des éléments exposés, je vous propose d'adopter le Plan Pluriannuel Collèges 2021-2030.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

ANNEXE - Détail des opérations PPI

Opération de rénovation avec extension	
Collège Evariste Galois - Epinay Collège Sisley - l'Île-Saint-Denis Collège Marie Curie - Les Lilas Collège Lavoisier - Pantin Collège Jaurès - Montfermeil Collège Picasso - Montfermeil Collège Politzer - Montreuil Collège Braque - Neuilly-sur-Marne Collège Saint-Exupéry - Noisy-le-Grand Collège Prévert - Noisy-le-Sec Collège Camus - Rosny-sous-Bois Collège Descartes - Tremblay-en-France Collège Les Mousseaux - Villepinte	
Capacités supplémentaires créées collèges rénovés (nombres de places)	1625

Collèges reconstruits et restructurés avec extension de capacité	
Reconstruction Collège Jean Lolive - Pantin Reconstruction Collège Jean Vilar - La Courneuve Reconstruction Collège Travail Langevin - Bagnolet Reconstruction Collège Pierre Sépard - Bobigny Reconstruction / restructuration Collège Balzac - Neuilly s/ Marne Reconstruction / restructuration Collège Courbet - Romainville Reconstruction / restructuration Collège Prévert - Noisy-le-Grand Reconstruction / restructuration Collège Brossolette - Bondy Reconstruction / restructuration Collège Debussy - Aulnay-sous-Bois	
Capacités supplémentaires créées collèges reconstruits ou restructurés (nombres de places)	735

Nouveaux collèges et gymnase	
Construction collège expérimental - La Courneuve Collège ZAC des Docks - Saint-Ouen Collège ZAC Confluences - Saint-Denis Nouveau collège 1 - Drancy / Blanc Mesnil / Dugny / Le Bourget Nouveau collège 2 - Gagny / Le Raincy / Clichy / Livry / Montfermeil Nouveau collège 3 - Rosny / Villemomble / Neuilly-Plaisance Nouveau collège 4 - Neuilly-sur-Marne / Gournay / Noisy-le-Grand Nouveau collège 5 - Stains / Pierrefitte Nouveau gymnase - Stains	
Capacités supplémentaires créées nouveaux collèges (nombres de places)	5550

Opération de rénovation lourde	
Collège Lenain De Tillemont - Montreuil Collège Henri Sellier - Bondy Collège Politzer - Bagnolet Collège Carrière - Gournay Collège Politzer - La Courneuve Collège Jorissen - Drancy	

Opération de rénovation partielle

Collège Brassens - Sevrans
Collège Rousseau - Le Pré Saint Gervais
Collège Langevin Wallon - Rosny sous Bois
Collège Triolet - Saint-Denis
Collège Péri - Aubervilliers
Collège Descartes - Le Blanc Mesnil
Collège Anatole France - Drancy
Collège Vigo - Epinay-sur-Seine
Collège Barbusse - Saint-Denis
Collège Jean de Beaumont - Villemomble

Cité mixte Jaurès - Montreuil
Cité mixte Olympe de Gouges - Noisy-le-Sec
Cité mixte Diderot d'Alembert - Aubervilliers
Cité mixte Wallon - Aubervilliers
Cité mixte Renoir - Bondy

Délibération n° du 12 novembre 2020

ECO-COLLÈGE : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉSILIENCE ÉCOLOGIQUE DES COLLÈGES 2021-2030

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Sur le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Plan Pluriannuel d'Investissement des collèges 2021-2030 d'un montant de 1,029 milliard d'euros ;

- APPROUVE la clause de réexamen en 2025 qui permettra d'ajuster ou requalifier certaines opérations selon les diagnostics réalisés et l'évolution des besoins techniques et démographiques.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

